



58 Elizabeth II
A.D. 2009
Canada

Journals of the Senate

(Unrevised)

2nd Session, 40th Parliament

Journaux du Sénat

(Non révisé)

2^e session, 40^e législature

N^o 69

Tuesday, November 17, 2009

Le mardi 17 novembre 2009

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Dawson
Angus	Downe
Baker	Duffy
Banks	Eaton
Brazeau	Eggleton
Brown	Fairbairn
Callbeck	Finley
Carignan	Fox
Carstairs	Fraser
Champagne	Furey
Cochrane	Gerstein
Comeau	Grafstein
Cools	Greene
Cowan	Harb
Dallaire	Hervieux-Payette

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Housakos	Milne	Robichaud
Hubley	Mitchell	Rompkey
Jaffer	Mockler	St. Germain
Johnson	Munson	Segal
Joyal	Murray	Seidman
Kinsella	Neufeld	Sibbeston
Lang	Ogilvie	Smith
Lapointe	Oliver	Stewart Olsen
LeBreton	Patterson	Stratton
Losier-Cool	Pépin	Tardif
MacDonald	Plett	Tkachuk
Mahovlich	Poulin (Charette)	Wallace
Manning	Prud'homme	Wallin
Martin	Raine	Watt
Merchant	Rivest	Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	*Day
Angus	Downe
Baker	Duffy
Banks	Eaton
Brazeau	Eggleton
Brown	Fairbairn
Callbeck	Finley
Carignan	Fox
Carstairs	Fraser
Champagne	Furey
Cochrane	Gerstein
Comeau	Grafstein
Cools	Greene
*Cordy	Harb
Cowan	Hervieux-Payette
Dallaire	Housakos
Dawson	Hubley

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Jaffer	Mitchell	Robichaud
Johnson	Mockler	Rompkey
Joyal	*Moore	St. Germain
*Kenny	Munson	Segal
Kinsella	Murray	Seidman
Lang	Neufeld	Sibbeston
Lapointe	*Nolin	Smith
LeBreton	Ogilvie	Stewart Olsen
Losier-Cool	Oliver	Stratton
MacDonald	Patterson	Tardif
Mahovlich	Pépin	Tkachuk
Manning	Plett	Wallace
Martin	Poulin (Charette)	Wallin
*Massicotte	Prud'homme	Watt
*Meighen	Raine	Zimmer
Merchant	*Rivard	
Milne	Rivest	

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Tabling of Documents**

The Honourable the Speaker tabled the following:

Report of the Privacy Commissioner of Canada for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. P-21, sbs. 40(1).—Sessional Paper No. 2/40-850.

Audit Report of the Privacy Commissioner of Canada on the Financial Transactions and Reports Analysis Centre of Canada, pursuant to the *Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financial Act*, S.C. 2000, c. 17, sbs. 72.(2).—Sessional Paper No. 2/40-851.

Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Grafstein tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Canada-United States Inter-Parliamentary Group respecting its participation at the 19th Annual Summit of the Pacific Northwest Economic Region, held in Boise, United States, from July 12 to 16, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-852.

**ORDERS OF THE DAY
GOVERNMENT BUSINESS**
Bills

Orders No. 1 to 3 were called and postponed until the next sitting.

Inquiries

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la Commissaire à la protection de la vie privée du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. P-21, par. 40(1).—Document parlementaire n° 2/40-850.

Rapport de vérification de la Commissaire à la protection de la vie privée du Canada sur le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, L.C. 2000, ch. 17, par. 72.(2).—Document parlementaire n° 2/40-851.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Grafstein dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis concernant sa participation au 19^e sommet annuel de la « Pacific Northwest Economic Region », tenu à Boise (États-Unis), du 12 au 16 juillet 2009.—Document parlementaire n° 2/40-852.

**ORDRE DU JOUR
AFFAIRES DU GOUVERNEMENT**
Projets de loi

Les articles n^os 1 à 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Interpellations

L'article n^o 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton:

That the Standing Joint Committee on the Library of Parliament be authorized to examine and report upon the expenditures set out in Parliament Vote 10 of Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2010; and

That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Mockler:

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine and report upon the expenditures set out in Supplementary Estimates (B) for the fiscal year ending March 31, 2010, with the exception of Parliament Vote 10.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 9 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ringuette, seconded by the Honourable Senator Pépin, for the second reading of Bill S-241, An Act to amend the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act (credit and debit cards).

A point of order was raised concerning the acceptability of the bill.

After debate,

Pursuant to rule 18(3), the Speaker will hear further arguments.

○ ○ ○

Orders No. 11 to 21 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Motions

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton,

Que le Comité mixte permanent de la Bibliothèque du Parlement soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues au crédit 10 du Parlement dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010;

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Mockler,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les dépenses prévues dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010, à l'exception du crédit 10 du Parlement.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^os 1 à 9 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ringuette, appuyée par l'honorable sénateur Pépin, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-241, Loi modifiant la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières (cartes de crédit et de débit).

Un rappel au Règlement est soulevé concernant la recevabilité du projet de loi.

Après débat,

Conformément à l'article 18(3) du Règlement, le Président entendra d'autres arguments.

○ ○ ○

Les articles n^os 11 à 21 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Callbeck, seconded by the Honourable Senator Dallaire, for the second reading of Bill S-234, An Act to amend the Canada Pension Plan (retroactivity of retirement and survivor's pensions).

After debate,

The Honourable Senator Callbeck moved, seconded by the Honourable Senator Robichaud, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 23 was called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Chaput, seconded by the Honourable Senator Hubley, that the fourth report of the Standing Senate Committee on Official Languages, entitled *Reflecting Canada's Linguistic Duality at the 2010 Olympic and Paralympic Winter Games: A Golden Opportunity, Follow-up Report*, tabled in the Senate on September 15, 2009, be adopted and that, pursuant to rule 131(2), the Senate request a complete and detailed response from the government, with the Minister of Canadian Heritage and Official Languages and the President of the Queen's Privy Council for Canada being identified as ministers responsible for responding to the report.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 2 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Other

Orders No. 8, 9, 7 (motions), 1 and 27 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Day:

That,

- (a) Canada supports the democratic aspirations of the people of Iran;
- (b) Canada condemns the use of violence and force by Iranian authorities against their own people to suppress pro-democracy demonstrations following the Iranian presidential elections of June 12, 2009;
- (c) Canada condemns the use of torture by Iranian authorities;

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Callbeck, appuyée par l'honorable sénateur Dallaire, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-234, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (versement rétroactif d'une pension de retraite ou de survivant).

Après débat,

L'honorable sénateur Callbeck propose, appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 23 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Chaput, appuyée par l'honorable sénateur Hubley, que le quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *Refléter la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 : Une occasion en or, rapport de suivi*, déposé au Sénat le 15 septembre 2009, soit adopté et que, conformément à l'article 131(2) du Règlement, le Sénat demande une réponse complète et détaillée du gouvernement, le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles et la présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, étant désignés ministres chargés de répondre à ce rapport.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n°s 2 à 4 sont appellés et différés à la prochaine séance.

Autres

Les articles n°s 8, 9, 7 (motions), 1 et 27 (interpellations) sont appellés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Day,

Que,

- a) le Canada soutient les aspirations démocratiques du peuple iranien;
- b) le Canada condamne le recours à la violence et la force par les autorités iraniennes contre leurs propres citoyens pour réprimer les manifestations pro démocratiques suivant les élections présidentielles iraniennes du 12 juin 2009;
- c) le Canada condamne l'utilisation de la torture par les autorités iraniennes;

- (d) Canada calls for the immediate release of all political prisoners held in Iran;
- (e) Canada calls on Iran to fully respect all of its human rights obligations, both in law and in practice;
- (f) Canada condemns Iran's complete disregard for legally binding UN Security Council Resolutions 1696, 1737, 1747, and 1803 and International Atomic Energy Agency requirements;
- (g) Canada affirms its opposition to nuclear proliferation and condemns any pursuit by Iran of nuclear weapons capability;
- (h) Canada recommends to international organizations of which it is a member that a new set of targeted sanctions be implemented against Iran, in concert with allies, unless Iran comes into compliance with its human rights and nuclear obligations in law and in practice.

After debate,

The Honourable Senator Comeau, for the Honourable Senator Di Nino, moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 58, 73, 13, 67 (motions) and 2 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Milne calling the attention of the Senate to recent developments concerning the Canadian industrial hemp industry.

After debate,

The Honourable Senator Comeau, for the Honourable Senator Raine, moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MESSAGES FROM THE HOUSE OF COMMONS

A message was brought from the House of Commons with a Bill C-51, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and to implement other measures, to which it desires the concurrence of the Senate.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C., that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

- d) le Canada demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques détenus en Iran;
- e) le Canada exhorte l'Iran à respecter pleinement toutes ses obligations envers les droits de la personne, à la fois sur le plan juridique et sur le plan pratique;
- f) le Canada condamne le non-respect par l'Iran des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1696, 1737, 1747 et 1803 ayant force de loi et des exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- g) Le Canada affirme son opposition à la prolifération nucléaire et condamne toute tentative de l'Iran de se doter d'une capacité nucléaire militaire;
- h) le Canada recommande aux organisations internationales dont il fait partie qu'en concert avec les alliés, une nouvelle ronde de sanctions ciblées contre l'Iran soit mise sur pied, à moins que l'Iran ne soit en conformité avec ses obligations en matière de droits de la personne et en matière nucléaire, à la fois sur le plan juridique et sur le plan pratique.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Di Nino, propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n^{os} 58, 73, 13, 67 (motions) et 2 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Milne, attirant l'attention du Sénat sur des développements récents concernant le chanvre industriel canadien.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Raine, propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre des communes transmet un message avec le projet de loi C-51, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 janvier 2009 et mettant en œuvre d'autres mesures, pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Champagne, C.P., que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Other

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That the Senate endorse the following Declaration, adopted by the Conference on Combating Antisemitism, held at London, United Kingdom, from February 15 to 17, 2009:

THE LONDON DECLARATION ON COMBATING ANTISEMITISM

Preamble

We, Representatives of our respective Parliaments from across the world, convening in London for the founding Conference and Summit of the Inter-parliamentary Coalition for Combating Antisemitism, draw the democratic world's attention to the resurgence of antisemitism as a potent force in politics, international affairs and society.

We note the dramatic increase in recorded antisemitic hate crimes and attacks targeting Jewish persons and property, and Jewish religious, educational and communal institutions.

We are alarmed at the resurrection of the old language of prejudice and its modern manifestations — in rhetoric and political action — against Jews, Jewish belief and practice and the State of Israel.

We are alarmed by Government-backed antisemitism in general, and state-backed genocidal antisemitism, in particular.

We, as Parliamentarians, affirm our commitment to a comprehensive programme of action to meet this challenge.

We call upon national governments, parliaments, international institutions, political and civic leaders, NGOs, and civil society to affirm democratic and human values, build societies based on respect and citizenship and combat any manifestations of antisemitism and discrimination.

We today in London resolve that;

Challenging Antisemitism

1. **Parliamentarians** shall expose, challenge, and isolate political actors who engage in hate against Jews and target the State of Israel as a Jewish collectivity;
2. **Parliamentarians** should speak out against antisemitism and discrimination directed against any minority, and guard against equivocation, hesitation and justification in the face of expressions of hatred;
3. **Governments** must challenge any foreign leader, politician or public figure who denies, denigrates or trivialises the Holocaust and must encourage civil society to be vigilant to this phenomenon and to openly condemn it;

Autres

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P.,

Que le Sénat appuie la Déclaration suivante, adoptée par le Sommet pour le Combat contre l'Antisémitisme, tenue à Londres, au Royaume-Uni, du 15 au 17 février 2009 :

LA DÉCLARATION DE LONDRES SUR LE COMBAT CONTRE L'ANTISÉMITISME

Introduction

Nous, représentants parlementaires de pays de par le monde, réunis à Londres afin de créer une Conférence et un Sommet de Coalition Interparlementaire pour le Combat contre l'Antisémitisme, désirons attirer l'attention du monde démocratique sur la résurrection de l'antisémitisme comme une puissante force dans la politique, les relations internationales et la société.

Nous désirons noter l'accroissement dramatique des crimes de la haine antisémite documentés et des attaques ciblant des juifs et des propriétés appartenant à des juifs, contre la croyance juive et des institutions éducatives et communautaires juives.

Nous sommes alarmés par la résurrection du langage antique des préjugés et de ses manifestations modernes — dans la rhétorique et les actions politiques — contre des juifs, la croyance et les dirigeants juifs et contre le l'Etat d'Israël.

Nous sommes alarmés du fait que l'antisémitisme reçoit un support gouvernemental en général et de l'antisémitisme national justifiant le génocide, en particulier.

Nous, en tant que parlementaires, affirmons notre engagement à un programme d'action d'ensemble, qui permettra de faire face à ce problème.

Nous nous adressons à tous les gouvernements nationaux, aux institutions internationales, aux dirigeants politiques et civils, aux organisations non-gouvernementales et à la société civile, et leur demandons de confirmer les valeurs démocratiques et humaines sur lesquelles les sociétés sont fondées, sur la base du respect et de la citoyenneté, et de combattre toute manifestation d'antisémitisme et de discrimination.

Nous décidons aujourd'hui à Londres de :

Combattre l'antisémitisme

1. **Les membres des parlements** exposeront, combattront et isoleront les acteurs politiques qui attisent la haine contre les juifs et ciblent l'état d'Israël comme une collectivité juive;
2. **Les parlementaires** doivent parler ouvertement contre l'antisémitisme et la discrimination dirigées contre toute minorité et être sur le qui-vive en ce qui concerne des expressions équivoques, des hésitations et la justification d'expressions de haine;
3. **Les gouvernements** doivent contrecarrer tout leader étranger, politicien ou figure publique qui renie, dénigre et banalise l'importance de l'Holocauste, encourager la société civique d'être sur le qui-vive contre ce phénomène et le condamner de manière virulente;

4. **Parliamentarians** should campaign for their Government to uphold international commitments on combating antisemitism — including the OSCE Berlin Declaration and its eight main principles;
 5. **The UN** should reaffirm its call for every member state to commit itself to the principles laid out in the Holocaust Remembrance initiative including specific and targeted policies to eradicate Holocaust denial and trivialisation;
 6. **Governments and the UN** should resolve that never again will the institutions of the international community and the dialogue of nation states be abused to try to establish any legitimacy for antisemitism, including the singling out of Israel for discriminatory treatment in the international arena, and we will never witness — or be party to — another gathering like Durban in 2001;
 7. **The OSCE** should encourage its member states to fulfil their commitments under the 2004 Berlin Declaration and to fully utilise programmes to combat antisemitism including the Law Enforcement programme LEOP;
 8. **The European Union**, inter-state institutions and multilateral fora and religious communities must make a concerted effort to combat antisemitism and lead their member states to adopt proven and best practice methods of countering antisemitism;
 9. **Leaders of all religious faiths** should be called upon to use all the means possible to combat antisemitism and all types of discriminatory hostilities among believers and society at large;
 10. **The EU Council of Ministers** should convene a session on combating antisemitism relying on the outcomes of the London Conference on Combating Antisemitism and using the London Declaration as a basis.
4. **Les Parlementaires** doivent encourager leurs gouvernements à prendre des engagements internationaux pour le combat contre l'antisémitisme — incluant la Déclaration de Berlin de l'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération Européenne) et les huit principes principaux compris dans le cadre de cette déclaration;
 5. **Les Nations Unies** doivent réaffirmer que toutes les nations membres de cette organisation doivent s'engager aux principes de base de l'initiative de la Mémoire de l'Holocauste et en général, aux actions spécifiques et focales pour l'éradication du déni de l'Holocauste et sa banalisation;
 6. **Les gouvernements et les Nations Unies** doivent décider que les institutions de la communauté internationale et le dialogue entre les nations du monde ne seront plus jamais utilisés pour essayer de donner aucune légitimité à l'antisémitisme, incluant l'isolation d'Israël et sa discrimination dans la scène internationale, et que nous ne serons plus jamais les témoins — ou les participants — d'aucune assemblée comme celle de Durban en 2001;
 7. **L'OSCE** doit encourager les pays membres de remplir leurs obligations selon la Déclaration de Berlin de 2004 et faire usage des programmes pour le combat contre l'antisémitisme, et en général de programmes pour l'application de la loi (LEOP = Law Enforcement programme).
 8. **L'Union Européenne**, les conseils internationaux, les forums unilatéraux et les communautés religieuses doivent faire un effort commun afin de combattre l'antisémitisme et faire en sorte que les pays membres adoptent les meilleures méthodes d'action prouvées effectives pour contrer l'antisémitisme;
 9. **Il faut appeler les dirigeants de toutes les religions** a faire usage de tous les moyens en leur pouvoir, afin de combattre l'antisémitisme et toutes les sortes d'hostilité discriminatoire parmi leurs croyants et dans la société en général;
 10. **Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne** doit convenir d'une réunion pour le combat contre l'antisémitisme se fondant sur les conclusions de la Conférence de Londres pour le Combat contre l'Antisémitisme et prendre la Déclaration de Londres comme base;

Prohibitions

11. **Governments** should take appropriate and necessary action to prevent the broadcast of explicitly antisemitic programmes on satellite television channels, and to apply pressure on the host broadcast nation to take action to prevent the transmission of explicitly antisemitic programmes;
12. **Governments** should fully reaffirm and actively uphold the Genocide Convention, recognising that where there is incitement to genocide signatories automatically have an obligation to act. This may include sanctions against countries involved in or threatening to commit genocide or referral of the matter to the UN Security Council or initiate an inter-state complaint at the International Court of Justice;

Interdictions

11. **Les gouvernements** doivent prendre les actions appropriées et nécessaires pour éviter la diffusion de programmes explicitement antisémites qui sont diffusés sur la télévision satellite et appliquer des pressions sur tout pays sur le territoire duquel la transmission a lieu, afin d'empêcher la diffusion de programmes explicitement antisémites;
12. **Les gouvernements** doivent totalement réaffirmer et activement adopter la Convention sur le Génocide, tout en reconnaissant que les pays membres doivent agir partout où il y a une incitation au génocide. Cela pourrait inclure des sanctions contre les pays impliqués dans un génocide ou menaçant de perpétrer un génocide, la transmission du cas au Conseil de Sécurité des Nations Unies ou l'initiative d'une plainte internationale à la Cour Internationale de Justice;

13. **Parliamentarians** should legislate effective Hate Crime legislation recognising “hate aggravated crimes” and, where consistent with local legal standards, “incitement to hatred” offences and empower law enforcement agencies to convict;
14. **Governments** that are signatories to the Hate Speech Protocol of the Council of Europe ‘Convention on Cybercrime’ (and the ‘Additional Protocol to the Convention on cybercrime, concerning the criminalisation of acts of a racist and xenophobic nature committed through computer systems’) should enact domestic enabling legislation;

Identifying the threat

15. **Parliamentarians** should return to their legislature, Parliament or Assembly and establish inquiry scrutiny panels that are tasked with determining the existing nature and state of antisemitism in their countries and developing recommendations for government and civil society action;
16. **Parliamentarians** should engage with their governments in order to measure the effectiveness of existing policies and mechanisms in place and to recommend proven and best practice methods of countering antisemitism;
17. **Governments** should ensure they have publicly accessible incident reporting systems, and that statistics collected on antisemitism should be the subject of regular review and action by government and state prosecutors and that an adequate legislative framework is in place to tackle hate crime.
18. **Governments** must expand the use of the EUMC ‘working definition’ of antisemitism to inform policy of national and international organisations and as a basis for training material for use by Criminal Justice Agencies;
19. **Police services** should record allegations of hate crimes and incidents — including antisemitism — as routine part of reporting crimes;
20. **The OSCE** should work with member states to seek consistent data collection systems for antisemitism and hate crime.

Education, awareness and training

21. **Governments** should train Police, prosecutors and judges comprehensively. The training is essential if perpetrators of antisemitic hate crime are to be successfully apprehended, prosecuted, convicted and sentenced. The OSCE’s Law enforcement Programme LEOP is a model initiative consisting of an international cadre of expert police officers training police in several countries;

13. **Les Parlementaires** doivent légiférer des lois effectives contre les crimes de la haine, définis comme des “crimes graves” et qui —dans la mesure où cela est approprié aux standards légaux locaux — définissent les offenses d’ “incitation à la haine” et ils doivent également donner compétence aux autorités de l’application de la loi de condamner les auteurs de tels actes;
14. **Les gouvernements** signataires du Protocole sur l’Incitation à la Haine du Conseil de l’Europe, ‘La Convention sur la Cybercriminalité’ (et sur les ‘Protocoles Additionnels de la Convention sur la Cybercriminalité’, concernant la criminalisation raciale des actes de nature raciste et xénophobe, perpétrés par le moyens de systèmes d’ordinateurs) doivent légiférer des lois locales concernant ce sujet;

Identification de la menace

15. **Les parlementaires** doivent retourner à leur autorité législative, leur Parlement ou Assemblée auxquels ils appartiennent et établir des forums pour la vérification et l’enquête dont le but est de définir la nature et la situation actuelles de l’antisémitisme dans leur pays et de développer des recommandations pour une action de leur gouvernement et de la société civile;
16. **Les parlementaires** doivent agir ensemble avec leurs gouvernements afin de mesurer l’efficacité des actions des politiques et des mécanismes en place et de recommander les meilleures méthodes ayant fait leur preuve pour le combat contre l’antisémitisme;
17. **Les gouvernements** doivent assurer qu’ils ont des systèmes publiques accessibles au report des incidents, que les données statistiques regardant l’antisémitisme font l’objet d’une revue régulière et sont à la base de l’action des procureurs gouvernementaux et nationaux et qu’il existe un cadre législatif approprié au besoin d’éradiquer des crimes de la haine.
18. **Les gouvernements** doivent amplifier l’usage de la “définition de travail de l’antisémitisme publiée par l’EUMC (Le Centre Européen pour le Contrôle du Racisme et de la Xénophobie) afin d’informer des politiques des organisations nationales et internationales et en tant que base pour un matériel d’instruction pour les autorités d’application de la loi;
19. **Les services de police** doivent documenter les actes d’accusation concernant des incidents et des crimes de la haine — incluant l’antisémitisme — comme une routine du report des crimes;
20. **L’OSCE** doit travailler conjointement avec les pays membres, afin de développer un système de collecte de données consistant sur l’antisémitisme et sur les crimes de la haine;

Education, prise de conscience et formation

21. **Les gouvernements** doivent former la police, les procureurs et les juges en profondeur. La formation est essentielle pour que ceux qui perpètrent des actes de haine antisémites soient appréhendés, poursuivis en justice, convaincus et condamnés avec succès. Le Programme d’Application de la Loi LEOP de l’OSCE est une initiative modèle qui consiste en une équipe internationale d’officiers de police experts qui forment les forces de la police dans plusieurs pays;

22. **Governments** should develop teaching materials on the subjects of the Holocaust, racism, antisemitism and discrimination which are incorporated into the national school curriculum. All teaching materials ought to be based on values of comprehensiveness, inclusiveness, acceptance and respect and should be designed to assist students to recognise and counter antisemitism and all forms of hate speech;
23. **The OSCE** should encourage their member states to fulfill their commitments under the 2004 Berlin Declaration and to fully utilise programmes to combat antisemitism including the Law Enforcement programme LEOP;
24. **Governments** should include a comprehensive training programme across the Criminal Justice System using programmes such as the LEOP programme;
25. **Education Authorities** should ensure that freedom of speech is upheld within the law and to protect students and staff from illegal antisemitic discourse and a hostile environment in whatever form it takes including calls for boycotts;

Community Support

26. **The Criminal Justice System** should publicly notify local communities when antisemitic hate crimes are prosecuted by the courts to build community confidence in reporting and pursuing convictions through the Criminal Justice system;
27. **Parliamentarians** should engage with civil society institutions and leading NGOs to create partnerships that bring about change locally, domestically and globally, and support efforts that encourage Holocaust education, inter-religious dialogue and cultural exchange;

Media and the Internet

28. **Governments** should acknowledge the challenge and opportunity of the growing new forms of communication;
29. **Media Regulatory Bodies** should utilise the EUMC 'Working Definition of antisemitism' to inform media standards;
30. **Governments** should take appropriate and necessary action to prevent the broadcast of antisemitic programmes on satellite television channels, and to apply pressure on the host broadcast nation to take action to prevent the transmission of antisemitic programmes;
31. **The OSCE** should seek ways to coordinate the response of member states to combat the use of the internet to promote incitement to hatred;

22. **Les gouvernements** doivent développer des matériaux d'instruction sur les sujets de l'Holocauste, le racisme, l'antisémitisme et la discrimination, qui seront incorporés dans le programme d'études national des écoles. Tous les matériaux d'éducation doivent être basés sur les valeurs de la compréhension, l'acceptation et le respect et doivent être conçus de telle manière qu'ils aident les élèves à identifier et à contrer l'antisémitisme et toutes les formes d'incitation à la haine;
23. **L'OSCE** doit encourager les pays membres à remplir leurs obligations selon la Déclaration de Berlin de 2004 et de faire pleinement usage des programmes de combat contre l'antisémitisme, y compris le programme d'application de la loi LEOP;
24. **Les gouvernements** doivent inclure des programmes de formation étendus dans le système d'application de la loi, en faisant usage des programmes comme le programme LEOP;
25. **Les autorités éducationnelles** doivent assurer que la liberté d'expression s'opère dans le cadre de la loi et protéger les élèves et le personnel contre tout discours antisémite illégal et contre tout environnement hostile de toute forme, y compris des appels au boycott;

Support communautaire

26. **Le système d'application de la loi** doit informer les communautés légales des cas où des crimes de haine antisémite passent devant la justice, afin de bâtir la confiance de la communauté dans les rapports et les actes d'accusation poursuivis dans le cadre du système d'application de la loi;
27. **Les parlementaires** doivent agir ensemble avec les institutions de la société civile et avec les principales organisations non-gouvernementales afin de créer des coopérations qui mèneront au changement de manière locale, régionale et globale, et ils doivent supporter les efforts pour encourager l'étude de l'Holocauste, le dialogue interreligieux et les échanges culturels;

Les médias et l'Internet

28. **Les gouvernements** doivent reconnaître le problème et les opportunités comprises dans l'accroissement des nouvelles formes de communication;
29. **Les organisations effectuant la régulation de la communication** doivent faire usage de la 'Définition du Travail de l'Antisémitisme' publié par l'EUMC afin d'informer des standards de communication;
30. **Les gouvernements** doivent prendre les actions appropriées et nécessaires pour éviter la diffusion de programmes explicitement antisémites qui sont diffusés sur la télévision satellite et appliquer des pressions sur tout pays sur le territoire duquel la transmission a lieu, afin d'empêcher la diffusion de programmes explicitement antisémites;
31. **L'OSCE** doit rechercher des moyens de coordonner les réactions des pays membres, afin de lutter contre l'utilisation de l'Internet pour l'incitation à la haine;

32. **Law enforcement authorities** should use domestic “hate crime”, “incitement to hatred” and other legislation as well as other means to mitigate and, where permissible, to prosecute “Hate on the Internet” where racist and antisemitic content is hosted, published and written;
33. **An international task force** of Internet specialists comprised of parliamentarians and experts should be established to create common metrics to measure antisemitism and other manifestations of hate online and to develop policy recommendations and practical instruments for Governments and international frameworks to tackle these problems.

Inter-parliamentary Coalition for Combating Antisemitism

34. **Participants** will endeavour to maintain contact with fellow delegates through working group framework; communicating successes or requesting further support where required;
35. **Delegates** should reconvene for the next ICCA Conference in Canada in 2010, become an active member of the Inter-parliamentary Coalition and promote and prioritise the London Declaration on Combating Antisemitism.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Prud'homme, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Comeau, that the words “That the Senate endorse” at the beginning of the motion be replaced by the words “That the Senate take note of”.

After debate,

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Pépin, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 68, 10, 51 (motions), 10 (inquiry) and 25 (motion) were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Grafstein calling the attention of the Senate to the following Declaration on Strengthening the Financial System, adopted by the G20 on April 2, 2009, at the London Summit:

DECLARATION ON STRENGTHENING THE FINANCIAL SYSTEM

LONDON SUMMIT, 2 APRIL 2009

We, the Leaders of the G20, have taken, and will continue to take, action to strengthen regulation and supervision in line with the commitments we made in Washington to reform the regulation of the financial sector. Our principles are strengthening transparency and accountability, enhancing sound regulation, promoting integrity in financial markets and

32. Les **autorités d'application de la loi** doivent faire usage de la législation locale sur les “crimes de la haine”, “l’incitation à la haine” et d’autres législations, ainsi que d’autres moyens, afin de réduire la “haine sur Internet” et quand ceci est possible — de prendre des actions légales lorsqu’un contenu antisémite et raciste a été distribué, publié et rédigé;
33. **Il faut créer une force de mission internationale** composée d’experts en Internet, qui sera composée de membres de parlementaires et d’experts, afin de développer des mesures communes pour mesurer l’antisémitisme et d’autres manifestations de haine sur les sites, de développer des recommandations et des instruments pratiques pour les gouvernements et les cadres de travail internationaux, afin de faire face à ces problèmes;

Coalition interparlementaire pour le Combat contre l’Antisémitisme

34. Les **participants** s’efforceront de maintenir un contact avec leurs collègues — les autres délégués — par le biais de cadres de travail communs; par la communication de succès ou par le biais de demandes de support additionnelles quand nécessaire;
35. Les **délégués** se réuniront à nouveau pour la prochaine Conférence de l’ICCA (la Coalition Interparlementaire pour le Combat contre l’Antisémitisme) qui aura lieu au Canada en 2010, et deviendront des membres actifs de la Coalition Inter-Parlementaire pour promouvoir, dans le cadre des priorités, la Déclaration de Londres pour le Combat contre l’Antisémitisme.

Après débat,

En amendement, l’honorable sénateur Prud’homme, C.P., propose, appuyé par l’honorable sénateur Comeau, que les mots « Que le Sénat appuie » au début de la motion soient remplacés par les mots « Que le Sénat prend note de ».

Après débat,

L’honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l’honorable sénateur Pépin, que la suite du débat sur la motion d’amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n°s 68, 10, 51 (motions), 10 (interpellation) et 25 (motion) sont appellés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur l’interpellation de l’honorable sénateur Grafstein, attirant l’attention du Sénat sur la Déclaration suivante sur le renforcement du système financier, adopté par le G20 le 2 avril 2009, lors du Sommet de Londres :

DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME FINANCIER

SOMMET DE LONDRES, LE 2 AVRIL 2009

Nous, chefs d’État et de gouvernement du G20, avons pris des mesures et continuerons à agir pour raffermir la réglementation et la surveillance, conformément aux engagements que nous avons pris à Washington dans le but de réformer la régulation du secteur financier. Les principes qui nous guident consistent à accroître la transparence et la reddition de comptes, à établir un cadre

reinforcing international cooperation. The material in this declaration expands and provides further detail on the commitments in our statement. We published today a full progress report against each of the 47 actions set out in the Washington Action Plan. In particular, we have agreed the following major reforms.

Financial Stability Board

We have agreed that the Financial Stability Forum (FSB) should be expanded, given a broadened mandate to promote financial stability, and re-established with a stronger institutional basis and enhanced capacity as the Financial Stability Board. The FSB will:

- assess vulnerabilities affecting the financial system, identify and oversee action needed to address them;
- promote co-ordination and information exchange among authorities responsible for financial stability;
- monitor and advise on market developments and their implications for regulatory policy;
- advise on and monitor best practice in meeting regulatory standards;
- undertake joint strategic reviews of the policy development work of the international Standard Setting Bodies to ensure their work is timely, coordinated, focused on priorities, and addressing gaps;
- set guidelines for, and support the establishment, functioning of, and participation in, supervisory colleges, including through ongoing identification of the most systemically important cross-border firms;
- support contingency planning for cross-border crisis management, particularly with respect to systemically important firms; and
- collaborate with the IMF to conduct Early Warning Exercises to identify and report to the IMFC and the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors on the build up of macroeconomic and financial risks and the actions needed to address them.

Members of the FSB commit to pursue the maintenance of financial stability, enhance the openness and transparency of the financial sector, and implement international financial standards (including the 12 key International Standards and Codes), and agree to undergo periodic peer reviews, using among other evidence IMF / World Bank public Financial Sector Assessment Program reports. The FSB will elaborate and report on these commitments and the evaluation process.

réglementaire plus rigoureux, à promouvoir l'intégrité dans les marchés financiers et à renforcer la coopération internationale. La présente déclaration expose plus en détail les engagements énoncés dans notre communiqué final. Nous avons publié aujourd'hui un rapport complet sur l'état d'avancement des 47 mesures prévues dans le Plan d'action de Washington. Plus précisément, nous nous sommes entendus sur les grandes réformes qui suivent.

Conseil sur la stabilité financière

Nous avons convenu que le Forum sur la stabilité financière (FSF) devait être élargi et doté d'un mandat plus vaste afin de favoriser la stabilité financière, et qu'il fallait le réorganiser en lui conférant davantage de ressources et des fondements institutionnels plus solides, sous la forme du Conseil sur la stabilité financière (CSF). Le CSF est chargé :

- d'évaluer les points vulnérables du système financier et de déterminer et de superviser les mesures à prendre pour les éliminer;
- d'encourager la coordination et l'échange d'informations entre les autorités responsables de la stabilité financière;
- de suivre l'évolution du marché et ses implications pour les politiques de réglementation et de fournir des avis à cet égard;
- d'assurer un suivi des pratiques exemplaires touchant le respect des normes de réglementation et de fournir des avis à cet égard;
- de réaliser des examens stratégiques conjoints sur les travaux d'élaboration des politiques des organismes internationaux de normalisation afin de s'assurer que ces travaux sont réalisés de façon opportune et coordonnée, sur la base des priorités, et qu'ils portent sur les lacunes à combler;
- d'établir des lignes directrices et de fournir un soutien concernant l'établissement et le fonctionnement de collèges de surveillance, et l'appartenance à ces collèges, y compris par l'identification systématique des sociétés transfrontalières les plus importantes sur le plan systémique;
- d'encourager la planification d'urgence en vue de la gestion de crises transfrontalières, notamment en ce qui a trait aux entreprises importantes sur le plan systémique;
- de collaborer avec le FMI à la réalisation d'exercices d'alerte rapide visant à repérer l'accumulation des risques macroéconomiques et financiers, et à cerner les mesures à prendre pour les prévenir, et de faire rapport à ce sujet au Comité monétaire et financier international (CMFI) ainsi qu'aux ministres des Finances du G20 et aux gouverneurs des banques centrales.

Les membres du CSF s'engagent à poursuivre les efforts pour maintenir la stabilité financière, améliorer l'ouverture et la transparence du secteur financier et mettre en application les normes financières internationales (dont les 12 normes et codes internationaux clés), et ils acceptent de se soumettre à des examens périodiques par les pairs faisant appel, notamment, aux rapports du Programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale. Le CSF précisera ces engagements et le processus d'évaluation, et en rendra compte.

We welcome the FSB's and IMF's commitment to intensify their collaboration, each complementing the other's role and mandate.

International cooperation

To strengthen international cooperation we have agreed:

- to establish the remaining supervisory colleges for significant cross-border firms by June 2009, building on the 28 already in place;
- to implement the FSF principles for cross-border crisis management immediately, and that home authorities of each major international financial institution should ensure that the group of authorities with a common interest in that financial institution meet at least annually;
- to support continued efforts by the IMF, FSB, World Bank, and BCBS to develop an international framework for cross-border bank resolution arrangements;
- the importance of further work and international cooperation on the subject of exit strategies;
- that the IMF and FSB should together launch an Early Warning Exercise at the 2009 Spring Meetings.

Prudential regulation

We have agreed to strengthen international frameworks for prudential regulation:

- until recovery is assured the international standard for the minimum level of capital should remain unchanged;
- where appropriate, capital buffers above the required minima should be allowed to decline to facilitate lending in deteriorating economic conditions;
- once recovery is assured, prudential regulatory standards should be strengthened. Buffers above regulatory minima should be increased and the quality of capital should be enhanced. Guidelines for harmonisation of the definition of capital should be produced by end 2009. The BCBS should review minimum levels of capital and develop recommendations in 2010;
- the FSB, BCBS, and CGFS, working with accounting standard setters, should take forward, with a deadline of end 2009, implementation of the recommendations published today to mitigate procyclicality, including a requirement for banks to build buffers of resources in good times that they can draw down when conditions deteriorate;

Nous nous félicitons que le CSF et le FMI soient déterminés à intensifier leur collaboration, chaque organisation complétant le rôle et le mandat de l'autre.

Coopération internationale

Afin de renforcer la coopération internationale, nous nous sommes entendus sur ce qui suit :

- établir les derniers collèges de surveillance visant les entreprises transfrontalières importantes d'ici juin 2009, en s'appuyant sur les 28 collèges déjà créés;
- mettre immédiatement en œuvre les principes du FSF sur la gestion des crises transfrontalières; les autorités nationales de chaque grande institution financière internationale doivent veiller à ce que le groupe d'autorités ayant un intérêt commun dans cette institution financière se réunisse au moins une fois l'an;
- appuyer la poursuite des efforts déployés par le FMI, le CSF, la Banque mondiale et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) pour élaborer un cadre international relatif aux ententes de règlements transfrontaliers entre banques;
- l'importance de continuer les travaux et de maintenir la coopération internationale relativement aux stratégies de retrait;
- le FMI et le CSF doivent lancer ensemble un exercice d'alerte rapide aux réunions du printemps 2009.

Réglementation prudentielle

Nous avons convenu de renforcer les cadres internationaux de réglementation prudentielle :

- jusqu'à ce que la reprise soit assurée, la norme internationale s'appliquant au niveau minimum de fonds propres ne doit pas changer;
- s'il y a lieu, les réserves de fonds propres supérieures au seuil minimal requis doivent être utilisées afin de faciliter les activités de prêt en cas de détérioration des conditions économiques;
- une fois que la reprise sera confirmée, les normes de réglementation prudentielle devraient être renforcées. Les réserves supérieures aux minimums réglementaires doivent être haussées et la qualité des capitaux doit être améliorée. Des lignes directrices visant à harmoniser la définition des fonds propres devront être produites d'ici la fin 2009. Le CBCB doit examiner les niveaux minimaux de fonds propres et élaborer des recommandations en 2010;
- le CSF, le CBCB et le Comité sur le système financier mondial (CSFM), en collaboration avec les organismes de normalisation comptable, doivent faire avancer, d'ici à la fin de 2009, la mise en œuvre des recommandations formulées aujourd'hui, afin d'atténuer la procyclicité, y compris en exigeant que les banques se constituent des réserves dans les périodes de prospérité, où elles peuvent puiser lorsque les conditions se détériorent;

- risk-based capital requirements should be supplemented with a simple, transparent, non-risk based measure which is internationally comparable, properly takes into account off-balance sheet exposures, and can help contain the build-up of leverage in the banking system;
- the BCBS and authorities should take forward work on improving incentives for risk management of securitisation, including considering due diligence and quantitative retention requirements, by 2010;
- all G20 countries should progressively adopt the Basel II capital framework; and
- the BCBS and national authorities should develop and agree by 2010 a global framework for promoting stronger liquidity buffers at financial institutions, including cross-border institutions.

The scope of regulation

We have agreed that all systemically important financial institutions, markets, and instruments should be subject to an appropriate degree of regulation and oversight. In particular:

- we will amend our regulatory systems to ensure authorities are able to identify and take account of macro-prudential risks across the financial system including in the case of regulated banks, shadow banks, and private pools of capital to limit the build up of systemic risk. We call on the FSB to work with the BIS and international standard setters to develop macro-prudential tools and provide a report by autumn 2009;
- large and complex financial institutions require particularly careful oversight given their systemic importance;
- we will ensure that our national regulators possess the powers for gathering relevant information on all material financial institutions, markets, and instruments in order to assess the potential for their failure or severe stress to contribute to systemic risk. This will be done in close coordination at international level in order to achieve as much consistency as possible across jurisdictions;
- in order to prevent regulatory arbitrage, the IMF and the FSB will produce guidelines for national authorities to assess whether a financial institution, market, or an instrument is systemically important by the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors. These guidelines should focus on what institutions do rather than their legal form;
- hedge funds or their managers will be registered and will be required to disclose appropriate information on an ongoing basis to supervisors or regulators, including on their leverage, necessary for assessment of the systemic risks that they pose individually or collectively. Where

- les exigences axées sur le risque s'appliquant au capital doivent être complétées par une mesure simple, transparente et non fondée sur le risque, qui soit comparable à l'échelle internationale, qui tienne compte comme il se doit de l'exposition aux risques hors bilan et qui peut aider à limiter l'accumulation de l'endettement dans le système bancaire;
- le CBCB et les autorités doivent faire progresser les travaux visant à améliorer les encouragements en faveur de la gestion des risques liés à la titrisation, notamment en envisageant des exigences en matière de diligence raisonnable et de rétention quantitative d'ici 2010;
- tous les pays du G20 doivent adopter progressivement le dispositif-cadre de Bâle II sur les exigences de fonds propres;
- d'ici 2010, le CBCB et les autorités nationales doivent élaborer et adopter un cadre mondial pour encourager la constitution de réserves de liquidités plus abondantes dans les institutions financières, y compris les institutions transfrontalières.

Portée de la réglementation

Nous avons convenu que toutes les institutions, marchés et instruments présentant une importance systémique doivent être soumis à un degré adapté de réglementation et de surveillance. Plus précisément :

- nous modifierons nos systèmes de réglementation afin de nous assurer que les autorités peuvent cerner et prendre en compte les risques macroprudentiels dans l'ensemble du système financier, y compris dans le cas des banques réglementées, des banques fictives et des réserves de capitaux privés, afin de limiter l'accumulation des risques systémiques. Nous chargeons le CSF de travailler avec la Banque des règlements internationaux (BRI) et les organismes de normalisation afin d'élaborer des outils macroprudentiels et de présenter un rapport d'ici l'automne 2009;
- les institutions complexes et de grande taille exigent une surveillance particulièrement rigoureuse du fait de leur importance systémique;
- nous veillerons à ce que nos organismes nationaux de réglementation disposent des pouvoirs requis pour recueillir l'information pertinente sur toutes les institutions financières physiques, les marchés et les instruments, de façon à évaluer les possibilités de failles ou de tensions graves qui pourraient contribuer aux risques systémiques. Ce travail sera réalisé grâce à une étroite collaboration internationale, dans le but de parvenir à la plus grande harmonisation possible entre les différentes administrations;
- afin de prévenir l'arbitrage réglementaire, d'ici la prochaine réunion de nos ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales, le FMI et le CSF produiront des lignes directrices permettant aux autorités nationales d'évaluer si une institution, un marché ou un instrument financier est important sur le plan systémique. Ces lignes directrices devraient être axées sur ce que font les institutions plutôt que sur leur forme juridique;
- les fonds de couverture ou leurs gestionnaires seront enregistrés et devront divulguer régulièrement les renseignements pertinents sur leur endettement aux organismes de surveillance ou de réglementation, ce qui est nécessaire pour évaluer les risques systémiques qu'ils

appropriate, registration should be subject to a minimum size. They will be subject to oversight to ensure that they have adequate risk management. We ask the FSB to develop mechanisms for cooperation and information sharing between relevant authorities in order to ensure that effective oversight is maintained where a fund is located in a different jurisdiction from the manager. We will, cooperating through the FSB, develop measures that implement these principles by the end of 2009. We call on the FSB to report to the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors;

- supervisors should require that institutions which have hedge funds as their counterparties have effective risk management. This should include mechanisms to monitor the funds' leverage and set limits for single counterparty exposures;
- we will promote the standardisation and resilience of credit derivatives markets, in particular through the establishment of central clearing counterparties subject to effective regulation and supervision. We call on the industry to develop an action plan on standardisation by autumn 2009; and
- we will each review and adapt the boundaries of the regulatory framework regularly to keep pace with developments in the financial system and promote good practices and consistent approaches at the international level.

Compensation

We have endorsed the principles on pay and compensation in significant financial institutions developed by the FSF to ensure compensation structures are consistent with firms' long-term goals and prudent risk taking. We have agreed that our national supervisors should ensure significant progress in the implementation of these principles by the 2009 remuneration round. The BCBS should integrate these principles into their risk management guidance by autumn 2009. The principles, which have today been published, require:

- firms' boards of directors to play an active role in the design, operation, and evaluation of compensation schemes;
- compensation arrangements, including bonuses, to properly reflect risk and the timing and composition of payments to be sensitive to the time horizon of risks. Payments should not be finalised over short periods where risks are realised over long periods; and
- firms to publicly disclose clear, comprehensive, and timely information about compensation. Stakeholders, including shareholders, should be adequately informed on a timely basis on compensation policies to exercise effective monitoring.

présentent individuellement ou collectivement. Lorsque cela se justifie, l'enregistrement devrait se limiter à une taille minimale. Cette surveillance visera à assurer que la gestion du risque est adéquate. Nous demandons au CSF de créer des mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre les autorités compétentes de façon à maintenir une surveillance efficace dans le cas où un fonds de couverture est situé dans une administration différente de celle où se trouve le gestionnaire. Nous concevrons, en coopérant dans le cadre du CSF, des mesures de mise en œuvre de ces principes d'ici la fin de 2009. Nous demandons au CSF de faire rapport à cet égard à la prochaine réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales;

- les organismes de surveillance doivent exiger que les institutions ayant des fonds de couverture comme contreparties exercent une gestion du risque efficace. Cela signifie notamment qu'elles doivent disposer de mécanismes pour contrôler l'effet de levier des fonds et fixer des limites à l'exposition d'une seule contrepartie;
- nous encouragerons la normalisation et la résilience des marchés des produits dérivés de crédit, notamment en établissant des contreparties de compensation centrale assujetties à une réglementation et à une surveillance efficaces. Nous appelons l'industrie à élaborer un plan d'action sur la normalisation d'ici l'automne 2009;
- chacun d'entre nous examinera et adaptera périodiquement les limites du cadre réglementaire afin de suivre le rythme de l'évolution du système financier et de promouvoir de bonnes pratiques et des approches harmonisées à l'échelle internationale.

Rémunération

Nous avons entériné les principes relatifs à la rémunération dans les grandes institutions financières que le FSF a conçus afin que les structures de rémunération favorisent l'atteinte des buts à long terme des entreprises et la prudence dans la prise de risques. Nous avons convenu que nos organismes nationaux de surveillance doivent faire en sorte que la mise en œuvre de ces principes avance considérablement d'ici le cycle de rémunération de 2009. Le CBCB devrait les intégrer à ses directives en matière de gestion du risque d'ici l'automne 2009. En vertu des principes rendus publics aujourd'hui :

- les conseils d'administration des entreprises doivent jouer un rôle actif dans la conception, le fonctionnement et l'évaluation des régimes de rémunération;
- les ententes sur la rémunération, y compris les primes, doivent tenir compte comme il se doit du risque, du moment et de la composition des versements, de façon à être adaptées à l'horizon temporel des risques. Les versements ne doivent pas être effectués de façon définitive sur de courtes périodes alors que les risques sont encourus sur de longues périodes;
- les sociétés doivent divulguer publiquement et en temps opportun une information claire et complète sur la rémunération. Les parties concernées, y compris les actionnaires, devraient être informées adéquatement et en temps opportun des politiques de rémunération de façon à exercer un suivi efficace.

Supervisors will assess firms' compensation policies as part of their overall assessment of their soundness. Where necessary they will intervene with responses that can include increased capital requirements.

Tax havens and non-cooperative jurisdictions

It is essential to protect public finances and international standards against the risks posed by non-cooperative jurisdictions. We call on all jurisdictions to adhere to the international standards in the prudential, tax, and AML/CFT areas. To this end, we call on the appropriate bodies to conduct and strengthen objective peer reviews, based on existing processes, including through the FSAP process.

We call on countries to adopt the international standard for information exchange endorsed by the G20 in 2004 and reflected in the UN Model Tax Convention. We note that the OECD has today published a list of countries assessed by the Global Forum against the international standard for exchange of information. We welcome the new commitments made by a number of jurisdictions and encourage them to proceed swiftly with implementation.

We stand ready to take agreed action against those jurisdictions which do not meet international standards in relation to tax transparency. To this end we have agreed to develop a toolbox of effective counter measures for countries to consider, such as:

- increased disclosure requirements on the part of taxpayers and financial institutions to report transactions involving non-cooperative jurisdictions;
- withholding taxes in respect of a wide variety of payments;
- denying deductions in respect of expense payments to payees resident in a non-cooperative jurisdiction;
- reviewing tax treaty policy;
- asking international institutions and regional development banks to review their investment policies; and,
- giving extra weight to the principles of tax transparency and information exchange when designing bilateral aid programs.

We also agreed that consideration should be given to further options relating to financial relations with these jurisdictions.

We are committed to developing proposals, by end 2009, to make it easier for developing countries to secure the benefits of a new cooperative tax environment.

We are also committed to strengthened adherence to international prudential regulatory and supervisory standards. The IMF and the FSB in cooperation with international standard-setters will provide an assessment of implementation

Les organismes de surveillance évalueront les politiques de rémunération des sociétés dans le cadre de leur évaluation de la stabilité de ces dernières. Si nécessaire, ils interviendront en prenant des mesures qui pourraient comprendre le renforcement des exigences de fonds propres.

Paradis fiscaux et administrations non coopératives

Il est vital de protéger les finances publiques et les normes internationales contre les risques que présentent les administrations non coopératives. Nous appelons toutes les administrations à adhérer aux normes internationales en ce qui concerne la réglementation prudentielle et fiscale, et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. À cette fin, nous appelons les organismes compétents à effectuer des examens objectifs par les pairs et à les rendre plus rigoureux en se fondant sur les processus existants, y compris en se servant du Programme d'évaluation du secteur financier.

Nous appelons les pays à adopter la norme internationale d'échange d'informations entérinée par le G20 en 2004 et illustrée dans le Modèle de convention fiscale de l'ONU. Nous notons que l'OCDE vient de publier aujourd'hui une liste des pays évalués par le Forum mondial au regard de cette norme internationale d'échange d'informations. Nous nous félicitons des nouveaux engagements pris par un certain nombre d'administrations et nous les encourageons à les mettre promptement en œuvre.

Nous sommes prêts à prendre les mesures convenues contre les administrations qui ne respectent pas les normes internationales de transparence fiscale. À cet effet, nous avons décidé de mettre au point une série de contremesures efficaces que les pays peuvent envisager de prendre, telles que :

- renforcer les exigences de divulgation visant les contribuables et les institutions financières à l'égard de la déclaration des transactions qui font intervenir des administrations non coopératives;
- retenir à la source des impôts rattachés à un vaste éventail de paiements;
- refuser d'accorder des déductions se rapportant à des dépenses dans le cas de bénéficiaires qui résident dans une administration non coopérative;
- réexaminer les politiques en matière de convention fiscale;
- demander aux institutions internationales et aux banques régionales de développement de revoir leurs politiques d'investissement;
- accorder plus de poids aux principes de la transparence fiscale et de l'échange d'informations au moment de la conception des programmes d'aide bilatérale.

Nous avons également convenu du besoin d'envisager d'autres options concernant les relations financières avec ces administrations.

Nous sommes résolus à élaborer, d'ici la fin de 2009, des propositions visant à permettre aux pays en développement de profiter plus facilement des avantages d'un nouveau climat fiscal coopératif.

Nous sommes également déterminés à renforcer l'adhésion aux normes internationales de réglementation prudentielle et de surveillance. Le FMI et le CSF, en coopération avec les organismes internationaux de normalisation, produiront une

by relevant jurisdictions, building on existing FSAPs where they exist. We call on the FSB to develop a toolbox of measures to promote adherence to prudential standards and cooperation with jurisdictions.

We agreed that the FATF should revise and reinvigorate the review process for assessing compliance by jurisdictions with AML/CFT standards, using agreed evaluation reports where available.

We call upon the FSB and the FATF to report to the next G20 Finance Ministers and Central Bank Governors' meeting on adoption and implementation by countries.

Accounting standards

We have agreed that the accounting standard setters should improve standards for the valuation of financial instruments based on their liquidity and investors' holding horizons, while reaffirming the framework of fair value accounting.

We also welcome the FSF recommendations on procyclicality that address accounting issues. We have agreed that accounting standard setters should take action by the end of 2009 to:

- reduce the complexity of accounting standards for financial instruments;
- strengthen accounting recognition of loan-loss provisions by incorporating a broader range of credit information;
- improve accounting standards for provisioning, off-balance sheet exposures and valuation uncertainty;
- achieve clarity and consistency in the application of valuation standards internationally, working with supervisors;
- make significant progress towards a single set of high quality global accounting standards; and,
- within the framework of the independent accounting standard setting process, improve involvement of stakeholders, including prudential regulators and emerging markets, through the IASB's constitutional review.

Credit Rating Agencies

We have agreed on more effective oversight of the activities of Credit Rating Agencies, as they are essential market participants. In particular, we have agreed that:

- all Credit Rating Agencies whose ratings are used for regulatory purposes should be subject to a regulatory oversight regime that includes registration. The regulatory oversight regime should be established by end 2009 and

évaluation des mesures de mise en œuvre des administrations concernées, en s'appuyant sur les programmes d'évaluation du secteur financier lorsqu'ils existent. Nous chargeons le CSF de concevoir un train de mesures destiné à favoriser l'adhésion aux normes prudentielles et la coopération avec les administrations.

Nous avons convenu que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) devrait réviser et renouveler le processus d'examen visant à évaluer la conformité des pays aux normes sur le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, en se servant des rapports d'évaluation agréés lorsqu'ils sont disponibles.

Nous demandons au CSF et au GAFI de présenter un rapport à la prochaine réunion des ministres des Finances du G20 et des gouverneurs des banques centrales sur l'adoption et la mise en œuvre par pays.

Normes comptables

Nous avons convenu que les organismes de normalisation comptable devraient améliorer les normes d'évaluation des instruments financiers en fonction de leur liquidité et des prévisions des investisseurs sur leurs avoirs, tout en réaffirmant le cadre de comptabilité à la valeur actuelle.

Nous accueillons également avec satisfaction les recommandations du FSF sur la procyclicité qui traitent des questions comptables. Nous avons jugé d'un commun accord que les organismes de normalisation comptable devraient prendre des mesures d'ici la fin de 2009 pour :

- réduire la complexité des normes comptables s'appliquant aux instruments financiers;
- renforcer la constatation comptable des provisions pour pertes sur prêts en intégrant un éventail plus large de renseignements de crédit;
- améliorer les normes comptables relatives à la constitution de provisions, à l'exposition aux risques hors bilan et à l'incertitude entourant les évaluations;
- clarifier et uniformiser l'application de normes d'évaluation à l'échelle internationale, en collaboration avec les organismes de surveillance;
- faire des progrès substantiels en vue d'établir une série unique de conventions comptables mondiales de haute qualité;
- dans le cadre du processus indépendant d'établissement de normes comptables, améliorer la participation des actionnaires, des organismes de réglementation prudentielle et des marchés émergents, par l'intermédiaire de l'examen constitutionnel du Conseil des normes comptables internationales.

Agences de notation

Nous nous sommes entendus sur la nécessité d'une surveillance plus efficace des activités des agences de notation, qui sont des participants essentiels du marché. En particulier, nous avons convenu que :

- toutes les agences de notation dont les cotes sont utilisées à des fins de réglementation devraient être assujetties à un régime de surveillance réglementaire qui comprend l'enregistrement. Ce régime devrait être mis en place d'ici

should be consistent with the IOSCO Code of Conduct Fundamentals. IOSCO should coordinate full compliance;

- national authorities will enforce compliance and require changes to a rating agency's practices and procedures for managing conflicts of interest and assuring the transparency and quality of the rating process. In particular, Credit Rating Agencies should differentiate ratings for structured products and provide full disclosure of their ratings track record and the information and assumptions that underpin the ratings process. The oversight framework should be consistent across jurisdictions with appropriate sharing of information between national authorities, including through IOSCO; and,
- the Basel Committee should take forward its review on the role of external ratings in prudential regulation and determine whether there are any adverse incentives that need to be addressed.

Next Steps

We instruct our Finance Ministers to complete the implementation of these decisions and the attached action plan. We have asked the FSB and the IMF to monitor progress, working with the FATF and the Global Forum, and to provide a report to the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors.

Debate concluded.

○ ○ ○

Orders No. 23 and 13 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

MOTIONS

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 18th Annual Session, held at Vilnius, Lithuania, from June 29 to July 3, 2009:

RESOLUTION ON ANTI-SEMITISM

1. Reaffirming the commitments made by the participating States at previous OSCE conferences in Vienna (2003), Berlin (2004), Brussels (2004) and Cordoba (2005) regarding legal, political and educational efforts to fight anti-Semitism,
2. Reaffirming, in particular, especially the 2002 Porto Ministerial Decision condemning "anti-Semitic incidents in the OSCE area, recognising the role that the existence of anti-Semitism has played throughout history as a major threat to freedom",

la fin de 2009 et respecter les principes fondamentaux du code de conduite de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV); l'OICV devrait exercer un rôle de coordination pour assurer une conformité complète;

- les autorités nationales veilleront à la mise en conformité et exigeront des changements aux pratiques et aux procédures qu'utilisent les agences de notation pour gérer les conflits d'intérêts et assurer la transparence et la qualité du processus de notation. Les agences de notation devraient, entre autres choses, distinguer les cotes des produits structurés et divulguer dans leur intégralité leurs cotes antérieures ainsi que les renseignements et les hypothèses qui sous-tendent le processus de notation. Le cadre de surveillance doit être harmonisé entre les divers pays et être soutenu par un échange d'informations adéquat entre les autorités nationales, y compris par l'intermédiaire de l'OICV;
- le Comité de Bâle doit faire avancer son examen du rôle des cotes externes dans la réglementation prudentielle et déterminer si des mesures d'incitation indésirables doivent être supprimées.

Prochaines étapes

Nous demandons à nos ministres des Finances de procéder à la mise en œuvre de ces décisions et du plan d'action qui les accompagne. Nous avons demandé au CSF et au FMI d'assurer un suivi des progrès, en collaboration avec le GAFI et le Forum mondial, et de produire un rapport à la prochaine réunion de nos ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales.

Débat terminé.

○ ○ ○

Les articles n°s 23 et 13 (interpellations) sont appellés et différés à la prochaine séance.

MOTIONS

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 18^e session annuelle, tenue à Vilnius, Lituanie, du 29 juin au 3 juillet 2009 :

RÉSOLUTION SUR L'ANTISÉMITISME

1. Réaffirmant les engagements pris par les Etats participants au cours des précédentes conférences de l'OSCE tenues à Vienne (2003), Berlin (2004), Bruxelles (2004) et Cordoue (2005) au sujet des efforts juridiques, politiques et pédagogiques visant à lutter contre l'antisémitisme,
2. Soulignant en particulier la décision du Conseil ministériel réuni à Porto en 2002 qui condamnait « les incidents antisémites dans la région de l'OSCE, en reconnaissant le rôle qu'a joué l'antisémitisme dans l'histoire en tant que danger majeur pour la liberté »,

3. Recalling the 2005 OSCE PA Washington Declaration, the 2006 OSCE PA Brussels Declaration, the 2007 OSCE PA Kyiv Declaration and the 2008 OSCE PA Astana Declaration, and the resolutions adopted on combating anti-Semitism,
4. Saluting the commitment and activities of past and present Personal Representatives to the Chairman-in-Office on Combating Anti-Semitism,
5. Welcoming the efforts of the parliaments of participating States to combat anti-Semitism as highlighted in the Follow-Up Report to the Astana Declaration,
6. Hailing the work of the Conference on Combating Anti-Semitism, held in London, United Kingdom, from 15 to 17 February 2009,

The OSCE Parliamentary Assembly:

7. Remains greatly concerned at the increase in xenophobia and other forms of intolerance directed towards vulnerable groups during the economic crisis, including an increase in anti-Semitism characterised by claims that Jews were responsible for the economic crisis;
8. Endorses the declaration of the London Conference on Combating Anti-Semitism, and reaffirms in particular:
 - a. concern for the dramatic increase in recorded anti-Semitic hate crimes and attacks targeting Jewish persons and property, and Jewish religious, educational and communal institutions and the incidents of government-backed anti-Semitism in general, and state-backed genocidal anti-Semitism, in particular;
 - b. the role parliamentarians, governments, the United Nations and regional organisations should play in combating anti-Semitism in all its forms, including denial of the Holocaust, and in reaffirming the principles of tolerance and mutual respect;
 - c. its call upon national governments, parliaments, international institutions, political and civic leaders, NGOs and civil society to affirm democratic and human values, build societies based on respect and citizenship and combat any manifestations of anti-Semitism and discrimination;
 - d. that the participating States of the OSCE must fulfil their commitments under the 2004 Berlin Declaration and fully utilise programmes to combat anti-Semitism including the Law Enforcement programme;
 - e. that appropriate and necessary action should be taken by governments to develop strategies to address television broadcasts and other uses of the media and Internet that promote anti-Semitism, while ensuring that such strategies and any related legislation fully
3. Rappelant la Déclaration de Washington de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (2005), la Déclaration de Bruxelles de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (2006), la Déclaration de Kiev de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (2007) et la Déclaration d'Astana de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (2008), ainsi que les résolutions adoptées sur la lutte contre l'antisémitisme,
4. Saluant l'engagement et les activités de l'actuel Représentant personnel du Président en exercice et de ses prédécesseurs en matière de lutte contre l'antisémitisme,
5. Se félicitant des efforts déployés par les parlements des Etats participants de l'OSCE en vue de lutter contre l'antisémitisme, comme le souligne le rapport de suivi de la Déclaration d'Astana,
6. Saluant les travaux de la Conférence sur la lutte contre l'antisémitisme tenue à Londres (Royaume-Uni) du 15 au 17 février 2009,

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

7. Demeure vivement préoccupée par la montée, en cette période de crise économique, de la xénophobie et d'autres formes d'intolérance à l'égard de groupes vulnérables, notamment une montée de l'antisémitisme caractérisée par des assertions selon lesquelles les Juifs seraient responsables de cette crise;
8. Approuve la déclaration de la Conférence de Londres sur la lutte contre l'antisémitisme et réaffirme en particulier :
 - a) sa préoccupation face à l'augmentation inquiétante des crimes de haine antisémites recensés et des attaques visant les Juifs et leurs biens, ainsi que les institutions religieuses, éducatives et communautaires juives, ainsi que des incidents relevant de l'antisémitisme soutenu par les gouvernements en général et de l'antisémitisme génocidaire soutenu par les Etats en particulier;
 - b) le rôle que les parlementaires, les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations régionales devraient jouer pour lutter contre l'antisémitisme sous toutes ses formes, y compris la négation de l'Holocauste, et pour réaffirmer les principes de tolérance et de respect mutuel;
 - c) son appel aux gouvernements et parlements nationaux, aux institutions internationales, aux dirigeants politiques et locaux, aux organisations non gouvernementales et à la société civile pour qu'ils affirment les valeurs démocratiques et humaines, édifient des sociétés fondées sur le respect et la citoyenneté et luttent contre toute manifestation d'antisémitisme et de discrimination;
 - d) le vœu que les Etats participants de l'OSCE honorent leurs engagements au titre de la Déclaration de Berlin de 2004 et utilisent pleinement les programmes visant à lutter contre l'antisémitisme, notamment le programme de formation des agents de la force publique;
 - e) le vœu que les mesures appropriées et nécessaires soient prises par les gouvernements en vue d'élaborer des stratégies permettant de s'attaquer aux émissions de télévision et à d'autres utilisations des médias et de l'Internet destinées à promouvoir l'antisémitisme, tout

respect the freedoms of expression, assembly and association, and are not used to repress peaceful activities of civil society, of political or religious groups, or of individuals;

- f. that, with the support of the OSCE, measures must be adopted to assess the effectiveness of existing policies and mechanisms in countering anti-Semitism, including the establishment of publicly accessible incident reporting systems, and the collection of statistics on anti-Semitism;
 - g. the importance of education, awareness and training throughout the judicial and school systems in countering anti-Semitism;
 - h. the importance of engagement with civil society institutions and leading NGOs to create partnerships that bring about change locally, domestically and globally, and support efforts that encourage Holocaust education, inter-religious dialogue and cultural exchange;
 - i. that the OSCE should seek ways to co-ordinate the response of participating States to combat the use of the Internet to promote incitement to hatred; and,
 - j. the establishment of an international task force of Internet specialists comprised of parliamentarians and experts in order to create common metrics to measure anti-Semitism and other manifestations of hate online and to develop policy recommendations and practical instruments for governments and international frameworks to tackle these problems;
9. Applauds the extensive work of the OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights to combat manifestations of anti-Semitism and other forms of intolerance, including: the publication of an Annual Hate Crimes Report that monitors manifestations of anti-Semitism; development of Holocaust Remembrance and Hate Crimes Legislation guidelines and other educational materials to combat anti-Semitism; and training of government and civil society members to monitor, report on and prevent manifestations of anti-Semitism.

After debate,

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Dallaire, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

en assurant que ces stratégies et toute législation connexe respectent pleinement les libertés d'expression, de réunion et d'association et ne servent pas à réprimer les activités pacifiques de la société civile, des groupes politiques ou religieux ou des particuliers;

- f) le vœu qu'avec l'appui de l'OSCE des mesures soient adoptées pour évaluer l'efficacité des politiques et mécanismes existants de lutte contre l'antisémitisme, y compris la mise en place de systèmes de signalement des incidents accessibles au public et le recueil de statistiques sur l'antisémitisme;
 - g) l'importance de l'éducation, de la sensibilisation et de la formation dans tous les systèmes judiciaires et scolaires aux fins de contrecarrer l'antisémitisme;
 - h) l'engagement pris avec les institutions de la société civile et les principales organisations non gouvernementales de créer des partenariats qui introduisent des changements sur le plan local, national et mondial et de soutenir les efforts qui encouragent l'enseignement concernant l'Holocauste, le dialogue entre les religions et les échanges culturels;
 - i) le vœu que l'OSCE recherche les moyens de coordonner les réactions des Etats participants aux mesures de lutte contre l'utilisation de l'Internet comme moyen d'inciter à la haine;
 - j) la mise en place d'un groupe international de spécialistes de l'Internet comprenant des parlementaires et des experts, en vue de créer un système commun de mesure de l'antisémitisme et d'autres manifestations en ligne de sentiments de haine et d'élaborer des recommandations de principes et des instruments pratiques permettant aux gouvernements et aux instances internationales d'aborder ces problèmes;
9. Félicite le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE du travail considérable qu'il a accompli pour lutter contre les manifestations d'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance, notamment la publication d'un rapport annuel sur les crimes de haine consacré aux manifestations d'antisémitisme, l'élaboration de lignes directrices sur la mémoire de l'Holocauste et la législation relative aux crimes de haine et d'autres matériaux pédagogiques destinés à lutter contre l'antisémitisme, ainsi que la formation dispensée aux membres de l'administration publique et de la société civile en vue de la surveillance, du signalement et de la prévention des manifestations d'antisémitisme.

Après débat,

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Dallaire, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Munson:

That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 18th Annual Session, held at Vilnius, Lithuania, from June 29 to July 3, 2009:

RESOLUTION ON WATER MANAGEMENT IN THE OSCE AREA

1. Reaffirming the OSCE's comprehensive approach to security that includes the politico-military, economic, environmental and human dimensions,
 2. Recalling the OSCE's role in encouraging sustainable environmental policies that promote peace and stability, specifically the 1975 Helsinki Final Act, the 1990 Concluding Document of the CSCE Conference on Economic Co-operation in Europe (Bonn Document), the 1999 Charter for European Security adopted at the Istanbul Summit, the 2003 OSCE Strategy Document for the Economic and Environmental Dimension (Maastricht Strategy), other OSCE relevant documents and decisions regarding environmental issues, and the outcome of all previous Economic and Environmental Fora, which have established a basis for the OSCE's work in the area of environment and security,
 3. Recognising that water is of vital importance to human life and that it is an element of the human right to life and dignity,
 4. Alarmed by the fact that almost one billion people in the world lack access to safe drinking water, and that two out of every five people live without basic sanitation services, contributing to more than 2 million deaths every year,
 5. Recalling that the United Nations Millennium Development Goal 7 (Ensure Environmental Sustainability), Target 3, calls on the nations of the world to work towards halving, by 2015, the proportion of the population without sustainable access to safe drinking water and basic sanitation,
 6. Noting the ongoing severity of water management issues and the scarcity of water resources faced by many States in the OSCE region, affected in particular by unregulated social and economic activities, including urban development, industry, and agriculture, and which continue to have an impact on human health, the environment, the sustainability of biodiversity and aquatic and land-based eco-systems, and affect political and socio-economic development,
 7. Concerned at the ongoing situation whereby certain areas and people in the pan-European and North American region of the OSCE area lack access to safe drinking water and adequate sanitation,
- L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Munson,
- Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 18^e session annuelle, tenue à Vilnius, Lituanie, du 29 juin au 3 juillet 2009 :
- RÉSOLUTION SUR LA GESTION DE L'EAU DANS
L'ESPACE GÉOGRAPHIQUE DE L'OSCE**
1. Réaffirmant l'approche globale de l'OSCE à l'égard de la sécurité qui prend en compte les dimensions politico-militaires, économiques, environnementales et humaines,
 2. Rappelant le rôle de l'OSCE qui consiste à favoriser les politiques de développement durable axées sur la paix et la stabilité, en particulier l'Acte final d'Helsinki de 1975, le Document de clôture de 1990 de la Conférence de la CSCE sur la coopération économique en Europe (Document de Bonn), la Charte de sécurité européenne de 1999 adoptée au Sommet d'Istanbul, le Document stratégique de l'OSCE de 2003 pour la dimension économique et environnementale (Stratégie de Maastricht), les autres décisions et documents de l'OSCE concernant les questions environnementales et les résultats de tous les forums économiques et environnementaux précédents, qui ont établi une base pour l'action de l'OSCE dans le domaine de l'environnement et de la sécurité,
 3. Reconnaissant l'importance vitale de l'eau pour la vie humaine et le fait que c'est un élément du droit de l'homme à la vie et à la dignité,
 4. Vivement préoccupée par le fait que près d'un milliard de personnes dans le monde n'ont pas accès à l'eau potable et que deux individus sur cinq ne disposent d'aucun service d'assainissement de base, ce qui est une des causes de plus de deux millions de décès par an,
 5. Rappelant que la cible 3 de l'objectif 7 du Millénaire des Nations Unies pour le développement (assurer un environnement durable) invite les nations du monde à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population n'ayant pas durablement accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base,
 6. Signalant la gravité persistante des problèmes de gestion de l'eau et la rareté des ressources en eau dans bon nombre des pays de l'espace géographique de l'OSCE particulièrement touchés par les activités économiques et sociales non réglementées, notamment le développement urbain, l'industrie et l'agriculture, facteurs qui continuent à avoir une incidence sur la santé de l'homme, l'environnement, la durabilité de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et aquatiques et nuisent au développement politique et socio-économique,
 7. S'inquiétant de la situation à laquelle sont confrontés des zones et peuples des régions paneuropéenne et nord-américaine de l'espace géographique de l'OSCE qui n'ont pas accès à de l'eau potable ni à un assainissement approprié,

8. Recalling the OSCE's Madrid Declaration on Environment and Security adopted at the 2007 Ministerial Council, which draws attention to water management as an environmental risk which may have a substantial impact on security in the OSCE region and which might be more effectively addressed within the framework of multilateral co-operation,
9. Hailing the work of the OSCE Economic and Environmental Forum in raising awareness of water management issues and promoting regional co-operation throughout the OSCE area, including in South-Eastern Europe, South Caucasus and Central Asia,
10. Hailing the achievements of the OSCE project on "South Caucasus River Monitoring", which concluded in February 2009 after six years during which it introduced new parameters for water quality monitoring, harmonised sampling and testing methodologies, trained local staff and established data sharing systems accessible to all partners via the Internet in Armenia, Azerbaijan and Georgia,
11. Recalling the OSCE PA's 2008 Astana Declaration and the resolution it adopted on water management,
12. Hailing the follow-up report on the 2008 Astana Declaration which highlighted initiatives undertaken by Belarus, Hungary, Italy, Lithuania, the Russian Federation, and the United States of America to improve water management practices,
13. Hailing the numerous national and international reports and scientific studies on water management that generate knowledge and inform sound policy development,

The OSCE Parliamentary Assembly:

14. Calls on participating States to address the question of sustainable access to clean water and sanitation globally, in particular given that sustainable access to clean water and sanitation are effective deterrents to infectious diseases;
15. Calls on participating States to undertake sound water management to support sustainable environmental policies and to apply the measures necessary to implement the 2007 Madrid Declaration on Environment and Security;
16. Expresses support for the ongoing work and commitment of the Office of the Co-ordinator of OSCE Economic and Environmental Activities in raising awareness of water management challenges and promoting opportunities for participating States to exchange best practices, including its projects in Georgia, Moldova, Tajikistan, Turkmenistan and Uzbekistan;
8. Rappelant la Déclaration de Madrid de l'OSCE sur l'environnement et la sécurité, adoptée au Conseil ministériel de 2007, qui attire l'attention sur la gestion de l'eau comme étant un risque environnemental susceptible d'avoir un impact majeur sur la sécurité dans l'espace géographique de l'OSCE et auquel on pourrait peut-être mieux faire face dans le cadre d'une coopération multilatérale,
9. Saluant les travaux du Forum économique et environnemental de l'OSCE visant à sensibiliser aux problèmes de gestion de l'eau et à favoriser la coopération régionale dans tout l'espace géographique de l'OSCE, y compris l'Europe du Sud-Est, le Caucase du Sud et l'Asie centrale,
10. Saluant le bilan du projet de l'OSCE sur « La surveillance des fleuves du Caucase du Sud » qui s'est achevé en février 2009 après six années, au cours desquelles il a permis d'introduire de nouveaux paramètres pour le contrôle de la qualité de l'eau, d'harmoniser les méthodes d'échantillonnage et d'essai, de former du personnel local et de mettre sur pied des systèmes de partage des données accessibles à tous les partenaires par l'intermédiaire de l'Internet en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie,
11. Rappelant la Déclaration d'Astana de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE de 2008 et la résolution adoptée au sujet de la gestion de l'eau,
12. Saluant le rapport de suivi de la Déclaration d'Astana de 2008 qui mettait l'accent sur les initiatives lancées par le Belarus, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Italie et la Lituanie, en vue d'améliorer les pratiques de gestion de l'eau,
13. Saluant les multiples études scientifiques et rapports nationaux et internationaux sur la gestion de l'eau qui fournissent des connaissances et des informations permettant d'élaborer des politiques judicieuses,

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

14. Invite les Etats participants de l'OSCE à aborder la question de la généralisation de l'accès durable à l'eau potable et à des services d'assainissement, étant donné notamment que l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement offre un moyen efficace d'éviter les maladies infectieuses;
15. Appelle les Etats participants de l'OSCE à entreprendre une bonne gestion de l'eau en accord avec les politiques de développement durable et à appliquer les mesures requises pour mettre en œuvre la Déclaration de Madrid de 2007 sur l'environnement et la sécurité;
16. Appuie les travaux actuellement menés et l'engagement pris par le Bureau du coordinateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE en ce qui concerne la sensibilisation aux problèmes de gestion de l'eau et l'accroissement des possibilités offertes aux Etats participants d'échanger les meilleures pratiques, y compris ses projets en Géorgie, en Moldavie, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan;

17. Encourages the decision-making bodies of the OSCE to continue to set a direction on water management challenges and support the activities of the Office of the Co-ordinator of OSCE Economic and Environmental Activities and OSCE field presences that raise awareness of water management challenges in the OSCE area and identify environmentally sustainable solutions;
18. Expresses support for the Environment and Security Initiative, which brings together the United Nations Development Programme, the United Nations Environmental Programme, the OSCE, NATO, the United Nations Economic Commission in Europe, and the Regional Environmental Centre for Central and Eastern Europe, to assess environmental challenges, including those relating to water resource management, and to implement projects that raise awareness of these challenges, build capacities and strengthen institutions in order to address them;
19. Encourages OSCE participating States to continue their work with other regional and international institutions and organisations with respect to water management solutions;
20. Supports the establishment of regional and cross-border co-operative activities between scientists and specialists who work to share technologies and best practices, develop country-specific water strategies and expertise, mitigate shared water challenges, foster international co-operation and defuse cross-border tensions.

After debate,

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Government response, dated November 6, 2009, to the third report of the Standing Senate Committee on Official Languages entitled *Francophone Arts and Culture: Living Life to its Fullest in Minority Settings*, tabled in the Senate on June 4, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-842S.

(Pursuant to rule 131(4), the report and the response were deemed referred to the Standing Senate Committee on Official Languages.)

Government response, dated November 13, 2009, to the fourth report of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry entitled *Beyond Freefall: Halting Rural Poverty*, tabled in the Senate on June 4, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-843S.

(Pursuant to rule 131(4), the report and the response were deemed referred to the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry.)

17. Encourage les organes de décision de l'OSCE à continuer de définir les politiques à suivre pour faire face aux problèmes de gestion de l'eau et de soutenir les activités du Bureau du coordinateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et les représentants de l'OSCE sur le terrain qui sensibilisent aux problèmes de gestion de l'eau dans l'espace géographique de l'OSCE, ainsi que de dégager des solutions assurant la viabilité de l'environnement;

18. Se déclare en faveur de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité qui associe le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OSCE, l'OTAN, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale afin d'évaluer les grands problèmes d'environnement, notamment ceux ayant trait à la gestion des ressources en eau, et de mettre en œuvre des projets qui sensibilisent à ces problèmes, accroissent les moyens de les aborder et renforcent les institutions permettant d'y faire face;

19. Encourage les Etats participants de l'OSCE à continuer de s'employer, de concert avec d'autres institutions et organisations régionales et internationales, à trouver des solutions aux problèmes de gestion de l'eau;

20. Soutient la mise en place d'activités régionales et transfrontières de coopération entre les chercheurs et spécialistes qui s'emploient à mutualiser des technologies et des meilleures pratiques, à développer des stratégies et des compétences propres à chaque pays dans le domaine de l'eau, à limiter les problèmes posés par le partage des ressources en eau, à encourager la coopération internationale et à désamorcer les tensions transfrontières.

Après débat,

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck, que la suite du débat sur la motion soit adjournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Réponse du gouvernement, en date du 6 novembre 2009, au troisième rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles intitulé *Les arts et la culture francophones : Croire, vouloir et vivre en milieu minoritaire*, déposé au Sénat le 4 juin 2009.—Doc. parl.n° 2/40-842S.

(Conformément à l'article 131(4) du Règlement, le rapport et la réponse sont réputés renvoyés au Comité sénatorial permanent des langues officielles)

Réponse du gouvernement, en date du 13 novembre 2009, au quatrième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts intitulé *Au-delà de l'exode : mettre un terme à la pauvreté rurale*, déposé au Sénat le 4 juin 2009.—Doc. parl. n° 2/40-843S.

(Conformément à l'article 131(4) du Règlement, le rapport et la réponse sont réputés renvoyés au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts)

Copy of the Rules amending the Bankruptcy and Insolvency General Rules (SOR/2009-218) made by Order in Council P.C. 2009-1208 on July 30, 2009, pursuant to the *Bankruptcy and Insolvency Act*, R.S.C. 1985, c. B-3, sbs. 209(2).—Sessional Paper No. 2/40-844.

Interim Order Respecting the Immediate Distribution of the Vaccine for the Novel Influenza A H1N1 Virus (P.C. 2009-1857, JUS-611152 and JUS-611224), dated November 5, 2009, pursuant to the *Food and Drugs Act*, R.S.C. 1985, c. F-27, sbs. 30.1(6) and (7).—Sessional Paper No. 2/40-845.

Copy of the Rules amending the Bankruptcy and Insolvency General Rules (SOR/2009-270) made by Order in Council P.C. 2009-1581 on September 17, 2009, pursuant to the *Bankruptcy and Insolvency Act*, R.S.C. 1985, c. B-3, sbs. 209(2).—Sessional Paper No. 2/40-846.

Report of the Canadian Dairy Commission, together with the Auditor General's Report, for the dairy year ended July 31, 2009, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 150(1).—Sessional Paper No. 2/40-847.

Actuarial Report (including certification of assets) on the Public Service Death Benefit Account as at March 31, 2008, pursuant to the *Public Service Superannuation Act*, R.S.C. 1985, c. P-36, s. 59(1).—Sessional Paper No. 2/40-848.

Summaries of the amended Corporate Plan for 2009-2013 and of the Capital Budget for 2009 of the Canada Development Investment Corporation, pursuant to the *Financial Administration Act*, R.S.C. 1985, c. F-11, sbs. 125(4).—Sessional Paper No. 2/40-849.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Patterson:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:53 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Carignan replaced the Honourable Senator Rivard (*November 16, 2009*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Zimmer replaced the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*November 17, 2009*).

The Honourable Senator Carstairs, P.C., replaced the Honourable Senator Massicotte (*November 17, 2009*).

Copie des Règles modifiant les Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité (DORS/2009-218) établies par le décret C.P. 2009-1208 en date du 30 juillet 2009, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985, ch. B-3, par. 209(2).—Doc. parl. n° 2/40-844.

Arrêté d'urgence concernant la distribution immédiate du vaccin pour le virus de la nouvelle grippe A H1N1 (C.P. 2009-1857, JUS-611152 et JUS-611224), en date du 5 novembre 2009, conformément à la *Loi sur les aliments et drogues*, L.R.C. 1985, ch. F-27, par. 30.1(6) et (7).—Doc. parl. n° 2/40-845.

Copie des Règles modifiant les Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité (DORS/2009-270) établies par le décret C.P. 2009-1581 en date du 17 septembre 2009, conformément à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. 1985, ch. B-3, par. 209(2).—Doc. parl. n° 2/40-846.

Rapport de la Commission canadienne du lait, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'année laitière terminée le 31 juillet 2009, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 150(1).—Doc. parl. n° 2/40-847.

Rapport actuariel (y compris la certification de l'actif) du Compte de prestations de décès de la Fonction publique au 31 mars 2008, conformément à la *Loi sur la pension de la fonction publique* L.R.C. 1985, ch. P-36, par. 59(1).—Doc. parl. n° 2/40-848.

Sommaires du plan d'entreprise modifié de 2009-2013 ainsi que du budget d'investissement de 2009 de la Corporation d'investissements au développement du Canada, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. 1985, ch. F-11, par. 125(4).—Doc. parl. n° 2/40-849.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Patterson,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 53 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur Carignan a remplacé l'honorable sénateur Rivard (*le 16 novembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénateur Zimmer a remplacé l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 17 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Massicotte (*le 17 novembre 2009*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Dawson (*November 5, 2009*).

The Honourable Senator Stollery replaced the Honourable Senator Tardif (*November 5, 2009*).

The Honourable Senator Downe replaced the Honourable Senator Hubley (*November 5, 2009*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Nolin (*November 16, 2009*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Poulin (*November 5, 2009*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Banks (*November 5, 2009*).

The Honourable Senator Poulin replaced the Honourable Senator Mercer (*November 5, 2009*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Dickson (*November 16, 2009*).

The Honourable Senator MacDonald replaced the Honourable Senator Tkachuk (*November 16, 2009*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Di Nino (*November 16, 2009*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Mitchell (*November 17, 2009*).

The Honourable Senator Wallin replaced the Honourable Senator Lang (*November 17, 2009*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Wallin (*November 16, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Day (*November 12, 2009*).

The Honourable Senator Day replaced the Honourable Senator Dallaire (*November 5, 2009*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Raine replaced the Honourable Senator Keon (*November 16, 2009*).

The Honourable Senator Banks replaced the Honourable Senator Fairbairn, P.C. (*November 16, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Dyck (*November 16, 2009*).

The Honourable Senator Segal replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*November 5, 2009*).

Standing Senate Committee on Transport and Communications

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Plett (*November 17, 2009*).

The Honourable Senator Jaffer replaced the Honourable Senator Mercer (*November 17, 2009*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Dawson (*le 5 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Stollery a remplacé l'honorable sénateur Tardif (*le 5 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Downe a remplacé l'honorable sénateur Hubley (*le 5 novembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 16 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Poulin (*le 5 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Banks (*le 5 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Poulin a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 5 novembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 16 novembre 2009*).

L'honorable sénateur MacDonald a remplacé l'honorable sénateur Tkachuk (*le 16 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Di Nino (*le 16 novembre 2009*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 17 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Wallin a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 17 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Wallin (*le 16 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 12 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Day a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 5 novembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénateur Raine a remplacé l'honorable sénateur Keon (*le 16 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Banks a remplacé l'honorable sénateur Fairbairn, C.P. (*le 16 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Dyck (*le 16 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Segal a remplacé l'honorable sénateur Stewart Olsen (*le 5 novembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des transports et des communications

L'honorable sénateur Seidman a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 17 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Jaffer a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 17 novembre 2009*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*